REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2024/144 3. Domaine et patrimoine – 3.3 Locations – 3.3.2 Locations données

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM MAURICE DURUFLÉ DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE MEUDON POUR LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « MEUDON RIRE DE TOUT »

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5 ;

VU l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU les compétences de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, notamment celle portant sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 en date du 10 juillet 2020 accordant délégations au Président ;

VU l'arrêté n°A2020/28 en date du 10 juillet 2020, accordant délégations de fonction et de signature à Monsieur Denis LARGHERO, Vice-président, notamment pour traiter les affaires relevant du patrimoine et de la culture ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/12/30 en date du 9 décembre 2020 adoptant les tarifs de location de l'auditorium du conservatoire à rayonnement départemental de Meudon ;

VU le projet de convention de mise à disposition de l'auditorium Maurice Duruflé du Conservatoire à rayonnement départemental de Meudon pour la représentation d'un spectacle dans le cadre du festival « Meudon rire de tout » ;

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les modalités d'occupation des locaux mis à la disposition de l'association l'Observatoire du rire ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240722-D2024-144-AI
Date de télétransmission : 01/08/2024
Date de réception préfecture : 01/08/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvée la convention à passer avec l'association l'Observatoire du rire mettant temporairement à sa disposition, le jeudi 21 novembre 2024 de 16h à 22h, l'auditorium du Conservatoire à rayonnement départemental Marcel Dupré de Meudon pour la représentation d'un spectacle intitulé « La folle histoire de France » dans le cadre du festival « Meudon rire de tout » ;

ARTICLE 2 : La mise à disposition de l'auditorium Maurice Duruflé du Conservatoire à rayonnement départemental de Meudon est consentie par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à titre payant et donnera lieu au versement d'une redevance de 246 €.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
  Monsieur le Président de l'association l'Observatoire du rire

Fait à Meudon, le 22 juillet 2024

Pour le Président et par délégation,

Denis LARGHERO
Vice-président en charge du patrimoine
Maire de Meudon
Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240722-D2024-144-AI
Date de télétransmission : 01/08/2024
Date de réception préfecture : 01/08/2024